

**Commission finances et administration générale**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES  
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

**SEANCE PLENIERE DU 28 JUIN 2024**

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

**Axe : Rendre possible l'atteinte des objectifs en adaptant les ressources aux besoins**

**Engagement : Préserver durablement les finances du Conseil départemental**

**FONDEMENTS ET MOTIVATIONS**

**Fondements juridiques :**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3312-5 qui fixe les modalités de présentation de débat et de vote du Compte administratif et notamment la nomination d'un élu autre que le Président en tant que Président de séance, L.1612-12 qui fixe les conditions de l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale, et L.3341-1 sur la comptabilité de l'engagement des dépenses,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR/LBLB300011A du 21 octobre 2003,
- VU** l'arrêté NOR/FPPA9610077A du 26 avril 1996, relatif à la comptabilité d'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics,
- VU** la délibération n° du Conseil départemental en date du 28 juin 2024 approuvant le Compte de gestion 2023 du Budget principal,
- VU** les documents budgétaires de l'exercice 2023, Budget primitif et Décision modificative n°1,

**Motivations et opportunité :**

**Considérant** que le projet de Compte administratif départemental 2023 du Budget principal est en concordance avec le Compte de gestion 2023,

**DISPOSITIF**

Conformément aux dispositions règlementaires, je sou mets à votre examen le projet de Compte administratif 2023 du Budget principal.

Sont à votre disposition les duplicatas des pièces justificatives des dépenses mandatées pendant la période de l'exercice.

Le Compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ainsi que les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte administratif constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

Au titre de l'exercice 2023, l'exécution budgétaire du Budget principal, sans la reprise des résultats de l'année 2022, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 1 159 215 121,26 euros et d'un montant de recettes de 1 186 404 925,82 euros.

Les résultats de chacune des sections intégrant les résultats reportés, sont les suivants :

#### **Section d'investissement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	195 296 326,58	185 806 364,22
Solde d'exécution 2023	-9 489 962,36	
Résultat antérieur reporté	4 012 975,43	
Restes à réaliser	3 907 212,79	12 355 208,08
Résultat de clôture après restes à réaliser		2 971 008,36

#### **Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	963 918 794,68	1 000 598 561,60
Résultat antérieur reporté		105 410 430,66
Résultat de fonctionnement		142 090 197,58
Restes à réaliser	37 519,87	
Résultat de clôture après restes à réaliser		142 052 677,71

## Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024

- La section d'investissement

Selon l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser doivent correspondre à la différence entre le montant des droits et obligations nés au profit ou à l'encontre de la Collectivité et le montant des titres de recettes ou de mandats émis.

Pour la section d'investissement, les dépenses reportées en investissement, et au titre des restes à réaliser, doivent être au plus égales aux dépenses engagées non mandatées.

L'exercice 2023 fait apparaître un montant à reporter de 3.907.212,79 € en dépenses et 12.355.208,08 € en recettes.

Dès lors, le résultat de clôture dégagé par la section d'investissement, reports compris, est excédentaire. Son montant est de 2.971.008,36 €.

- La section de fonctionnement

L'exercice 2023 fait apparaître un montant à reporter de 37.519,87 € en dépenses et 0 € en recettes.

En conclusion, je vous propose d'adopter le Compte administratif 2023 du Budget principal, étant précisé que l'affectation du résultat fera l'objet d'une délibération spécifique lors de cette même séance budgétaire.

### **Conclusion :**

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

**LA PRESIDENTE,**

### **Liste des annexes**

Annexe 1 : Liste des restes  
à réaliser 2023 reportés sur  
l'exercice 2024

Annexe 2 : CA 2023 du Budget  
principal

## Restes à réaliser 2023 reportés en 2024

### I. Investissement

#### Dépenses

Chapitre	Fonction	Article	Libellé Chapitre	Libellé Article	Montant
018	444	20415321	RSA	Biens mobiliers, matériel et études	480,00
018	444	20421	RSA	Biens mobiliers, matériel et études	8 500,00
20	028	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Frais d'études	1 797,40
20	028	2051	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Concessions et droits similaires	1 014 718,81
20	221	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Frais d'études	15 289,50
20	221	2051	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Concessions et droits similaires	72 588,68
20	314	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Frais d'études	17 760,65
20	4213	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Frais d'études	8 607,17
20	425	2051	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Concessions et droits similaires	22 675,67
20	731	2051	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Concessions et droits similaires	40 794,00
20	78	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Frais d'études	5 001,14
20	853	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	Frais d'études	107 093,47
204	221	20431	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	15 774,81
204	311	20421	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	9 600,00
204	313	2041481	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	7 078,00
204	313	2041581	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	7 200,00
204	315	2041481	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	1 172,08
204	321	20421	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	3 387,00
204	4238	20421	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00
204	425	20422	Subventions d'équipement versées	Bâtiments et installations	50 000,00
204	428	20421	Subventions d'équipement versées	Biens mobiliers, matériel et études	33 450,00
204	428	20422	Subventions d'équipement versées	Bâtiments et installations	5 000,00

Chapitre	Fonction	Article	Libellé Chapitre	Libellé Article	Montant
204	62	20422	Subventions d'équipement versées	Bâtiments et installations	10 000,00
204	853	20422	Subventions d'équipement versées	Bâtiments et installations	66 003,96
21	020	21578	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autre matériel technique	18 180,00
21	022	2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres	9 910,52
21	028	21533	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Réseaux câblés	66 750,24
21	028	21578	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autre matériel technique	17 379,93
21	028	2181	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations générales, agencements et aménagements divers	54 429,68
21	028	21838	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autre matériel informatique	157 698,98
21	028	21848	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres matériels de bureau et mobilier	321 102,10
21	028	2185	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel de téléphonie	5 746,32
21	028	2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres	2 340,00
21	221	21533	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Réseaux câblés	9 399,00
21	221	21831	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel informatique scolaire	625 207,65
21	221	2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres	57 754,32
21	30	21848	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres matériels de bureau et mobilier	7 567,00
21	315	21578	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autre matériel technique	4 843,62
21	411	2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres	21 676,44
21	731	21828	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres matériels de transport	14 428,55
21	78	2128	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres agencements et aménagements	4 200,00
21	78	21578	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autre matériel technique	90 055,17
21	843	2111	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains nus	18 223,30
21	853	2128	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres agencements et aménagements	23 298,00
21	853	21578	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autre matériel technique	4 270,84
21	853	21828	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres matériels de transport	53 150,12
23	028	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	76 273,33
23	201	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	16 201,88
23	221	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	225 961,29

Chapitre	Fonction	Article	Libellé Chapitre	Libellé Article	Montant
23	221	2317	IMMOBILISATIONS EN COURS	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	146 773,06
23	314	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	44 925,47
23	314	2316	IMMOBILISATIONS EN COURS	Restauration des biens historiques et culturels	7 860,00
23	420	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	18 654,48
23	4213	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	8 853,83
23	6311	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	7 903,58
23	78	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS	Agencements et aménagements de terrains	166 230,11
23	78	2312.	IMMOBILISATIONS EN COURS	Agencements et aménagements de terrains	1 002,00
23	78	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	Installations, matériel et outillage techniques	46 180,44
23	853	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	Constructions	23 809,20
				<b>Somme :</b>	<b>3 907 212,79</b>

## Recettes

Chapitre	Fonction	Article	Libellé chapitre	Libellé	Montant
13	01	13313	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	Dotation de soutien à l'investissement des départements	1 868 195,00
13	028	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	1 225 581,70
13	221	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	1 306 021,50
13	221	13148	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	Autres communes	1 932 064,04
13	221	133121	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	Dotation départementale d'équipement des collèges	3 830 215,00
13	30	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	138 286,40
13	420	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	154 350,00
13	60	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	34 396,60
13	78	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	3 102,50
13	78	13172	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	FEDER	30 950,49
13	78	1318	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	Autres	86 674,00
13	843	1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	736 010,37
13	843	1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	Régions	122 054,40
13	853	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	État et établissements nationaux	231 000,00
13	853	1312	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	Régions	165 600,00
13	853	13172	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	FEDER	184 000,00
23	221	238	IMMOBILISATIONS EN COURS	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	226 362,32
23	420	237	IMMOBILISATIONS EN COURS	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	20 684,00
23	420	238	IMMOBILISATIONS EN COURS	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	59 659,76
<b>Somme :</b>					<b>12 355 208,08</b>

## II. Fonctionnement

### Dépenses

Chapitre	Fonction	Article	Libellé Chapitre	Libellé Article	Montant
65	031	65315	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Formation	37 519,87
				<b>Somme :</b>	<b>37 519,87</b>

### Recettes

Néant